



TOTAL S.A.

Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
31 janvier 2011	2 350 134 569	2 350 680 417

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 350 134 569 actions s'élève à 2 563 498 508 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 12 155 555 droits de vote correspondant aux 12 155 555 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.